

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 20 mai 2016 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, CHAPUY B.

Secrétaire de séance : Mr GUILLEMOT Claude

Date de convocation : vendredi 13 mai 2016

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 20 mai 2016 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Remplacement du chauffe-eau de la salle polyvalente

Le chauffe-eau de la salle polyvalente fuyant, a dû être remplacé en avril.

Pour ce faire, compte-tenu du caractère d'urgence, après consultation de 2 entreprises, Monsieur le Maire a confié ces travaux à l'entreprise BATILIA pour un montant de 687.60 € TTC.

Projet d'aménagement des abords du cimetière :

- Résultat de la consultation d'un maître d'œuvre

Dans le cadre du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un parking aux abords du cimetière, le maître d'œuvre retenu sur les 3 consultés, est INFRATECH pour un montant de 7 680 € TTC.

- Présentation de l'avant-projet

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal un plan du projet d'aménagement proposé par INFRATECH et le CAUE comprenant une place de parking Personnes à Mobilité Réduite et 3 aires planes en escalier qui pourront être utilisées lors de manifestations sur le village. L'installation d'aires de jeux est à la réflexion. Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre l'étude en ce sens.

- Calendrier des travaux

Le calendrier des travaux sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Avancée des travaux de la station d'épuration - plan de circulation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrassement du site est terminé ainsi que le remplissage des 5 bacs de filtration. Les 2 réservoirs collecteurs et pompes de distribution sont installés, tout comme le chalet/local technique. Les travaux d'alimentation électrique sont en cours. La pose de la clôture et la plantation des roseaux sont prévues pour une mise en service de la station d'épuration mi-juillet.

Le poste de relevage, le dégrilleur et la canalisation de refoulement seront posés prochainement Place du Lavoir.

Comme indiqué lors de la réunion publique du 3 mars 2016, les travaux de pose des canalisations reliant le poste de relevage et la nouvelle station d'épuration nécessitent de fermer progressivement certaines routes à la circulation au village du bas en fonction de l'avancée des travaux (route du Carron, route de la Fruitière, chemin du Charreton, place et route du Lavoir). La mairie communiquera dès possibilité les dates et lieux de travaux concernés.

Acquisition d'une débroussailleuse, d'un souffleur, d'une tondeuse et d'une tondeuse autoportée

La création de la nouvelle station d'épuration nécessitant l'acquisition d'une tondeuse autoportée, un état du matériel d'entretien d'espaces verts a été dressé. Il s'avère qu'une débroussailleuse de plus petite taille serait plus adaptée au travail de l'agent technique sur la commune, un souffleur permettrait un gain de temps considérable et plus de propreté, la tondeuse actuelle n'ayant pas de sécurité, est non conforme.

Aussi, une consultation a été faite auprès de 4 professionnels. Après analyse des 4 devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise GARRY pour un montant total de 5 326 € TTC avec reprise de l'ancienne tondeuse.

Réfection du toit du lavoir du bas

Comme prévu au budget 2016, Monsieur le Maire présente au conseil 3 devis en vue de la rénovation du toit du lavoir au village du bas. Après examen, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise BATILIA pour un montant de 4 138.70 € TTC.

Subventions aux associations pour l'année 2016

Le Conseil décide à la majorité (2 membres du conseil ; présidents d'associations concernées ne participant pas au vote) de reconduire les subventions telles qu'accordées en 2015 hormis pour le XV Surannais et le Club de Foot Haut Revermont – section féminine.

Une subvention de 100 € supplémentaire sera accordée à l'association « l'entrée des artistes » en participation aux frais engagés pour le festival de musique. En relais du CCAS, la commune attribuera une subvention à l'ADAPEI pour leur « opération brioches » de 165 €.

Subventions aux organismes de formation

2 établissements de formation ; la MFR de Bâgé le Châtel et le CECOF d'Ambérieu-en-Bugey, où sont scolarisés 2 élèves de Ramasse, bénéficieront cette année d'une subvention de 100 € chacun.

Acquisition de terrains :

➤ pour aménagement du virage sur la RD81 au village du bas parcelle C95

Monsieur le maire rappelle au conseil la nécessité sécuritaire d'aménager le virage au droit des parcelles C119 et C816 et d'évacuer les eaux pluviales de ce secteur. Le maire propose au conseil d'acquérir une superficie d'environ 100 m² issue du démembrement de la parcelle C95 afin de constituer un puits d'infiltration des eaux pluviales.

L'avis du service des domaines estimant cette parcelle à 15-20 € du m², le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir environ 100 m² de la parcelle C95 entre 15 et 20 € du m² et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

➤ en vue de l'installation d'une réserve incendie « en Plagneux » parcelle B953

Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité de créer une réserve foncière en vue d'installer une citerne/réserve d'incendie pour la protection du quartier « des chevrettes » au village du bas. Il propose d'acquérir la parcelle B953 (1550 m²) afin de constituer ladite réserve incendie au prix de 0.20 €/m². Le conseil municipal accepte à l'unanimité, et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

Chemin Les Ryons obstrué : Autorisation du maire à mener une acquisition amiable du terrain de l'assise de la route

Suite à l'obstruction du chemin des Ryons, Monsieur le maire expose au conseil la situation. Cette voie, utile à la vie de la commune et à la sécurité des déplacements scolaires, dont l'emprise est contestée, nécessite un dialogue avec les propriétaires des parcelles B 1122 et B 1123 afin de solutionner à l'amiable ce problème.

Si aucune solution amiable n'est trouvée, le conseil municipal donne à l'unanimité, pouvoir au maire pour entamer une procédure administrative ou juridique.

Indemnité de fonction du maire

Au 1^{er} janvier 2016, la loi impose aux communes de moins de 1000 habitants de fixer l'indemnité de fonction du maire au taux de 17% de l'indice 1015 de rémunération de la fonction publique. Le conseil municipal accepte à la majorité (1 contre) d'abroger la délibération n°14/20 du 30 mars 2014 qui fixait l'indemnité du maire à 13% de l'indice 1015, et d'appliquer ce nouveau taux de 17% à compter du 1^{er} janvier 2016.

Salle polyvalente : révision du règlement intérieur, contrat de location et tarifs

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, Monsieur GUILLEMOT, adjoint en charge de la location de la salle polyvalente, présente le projet d'un nouveau contrat de location et d'une fiche « état des lieux ».

Monsieur le maire informe le conseil que la révision du règlement intérieur est en cours et sera soumis prochainement au conseil. Le conseil municipal accepte, à la majorité (1 contre), d'appliquer cette procédure après y avoir apporté les modifications demandées.

Compte-tenu de l'importance du dernier réassort de vaisselle, sur proposition du maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de majorer de 10 € les tarifs de location incluant la cuisine et de créer un tarif de location pour la location de l'ancienne salle uniquement.

Taxe d'affouage

Monsieur le maire propose au conseil d'augmenter la taxe d'affouage sachant que l'accès aux parcelles sera plus aisé que ces dernières années. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la taxe d'affouage à 36 €.

L'inscription des affouagistes s'effectuera en mairie du 15 juin au 15 septembre 2016.

Forêt communale : vente de sapins

Après consultation de l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité d'abattre certains arbres qui dépérissent aux lieudits « Les Violetts » et « Les Cortillières » et propose de les mettre à la vente.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre les pins concernés sur les parcelles 25 ; 26 et 27 (désignation ONF) et donne tout pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents à cette vente.

Repas de fin d'année des Aînés : Fixation de la date et choix de l'animation

Le repas, offert aux habitants de Ramasse âgés de 65 ans et plus, se déroulera finalement le dimanche 4 décembre 2016 à 12h00 à la salle polyvalente. Les membres du conseil municipal et les employés communaux sont également invités. Le conseil municipal a retenu Madame Patricia PERLES pour l'animation du repas.

Compte-rendu de la réunion de restitution de la faisabilité des Zones Agricoles protégées

Suite à la réunion de restitution de la faisabilité des ZAP du 2 mai 2016, le maire a présenté au conseil les 2 zones pouvant être retenues dans la constitution d'une zone agricole protégée, situées dans le secteur du lieu-dit « des Contours » et « des Daresettes » / « des Tessonnières ».

Aussi, une consultation des communes limitrophes est nécessaire afin d'avoir une position commune. La décision définitive sera prise à l'automne.

Proposition d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Monsieur le maire donne lecture au conseil du courrier de l'Etablissement Public foncier de l'Ain en date du 29 avril 2016 concernant le projet d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes au détriment de l'Etablissement Public foncier de l'Ain, acteur local.

Le conseil municipal décide à la majorité (3 abstentions), de refuser ce projet d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes sur l'Etablissement Public foncier de l'Ain.

Délégations du Maire

- Révision de la carte communale : afin de poursuivre l'avancée du projet, Monsieur le Maire a accepté le devis du géomètre GSM permettant la mise à jour des plans de zonage et des réseaux.
- Rénovation des statues de l'église : la repose de la statue du Christ en Croix a nécessité la location d'une nacelle.
- Echange de terrains vers l'église parcelles B1256 et B1217 : signature de l'acte d'échange le 19 mai dernier.
- Achat d'arbustes plantés devant la grille de protection derrière le four afin d'en éviter l'accès.
- Achat d'une gerbe pour les obsèques de Mme GUICHARD, secrétaire de mairie de Villereversure.

Compte-rendus des commissions

- SIEA : les travaux d'installation de la fibre optique vont reprendre dans le département à l'automne, mais toujours pas de délai pour Ramasse.
- CAP 3B : formation aux pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques : vente de pesticides interdite dès 2017.
- Commission Scolaire : interrogation sur le maintien des Temps d'Activités Périscolaires à l'école de Villereversure. Dépouillement des réponses à l'enquête de satisfaction adressée aux parents et élèves, programmé cette semaine.

Questions diverses

- Le logement communal (72 m² – T3) situé dans le bâtiment de la mairie au 1er étage sera à louer prochainement (loyer : 301.95€/ mois + 100 € de charges).
- Révision du SCOT : plusieurs réunions publiques programmées sur le secteur en juin, approbation du nouveau schéma prévu en fin d'année.
- La fête du four aura lieu le vendredi 10 juin 2016 à 19h : chacun apportera sa préparation à cuire au four communal et sera partagée entre tous.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 juillet 2016 à 19h30